



Faculté des Sciences et de la Technologie

Procès-verbal du comité scientifique du département

GÉNIE DES PROCÉDES

Références de la session

Numéro de la session	Date de la session	Nature de la Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
130	06/06/2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Textes de références

1. Décret exécutif N° 03-279 du 23 août 2003 qui définit les fonctions de l'université et les règles de son organisation et son fonctionnement, modifiée et complétée (articles 48 à 51).
2. Arrêté N°57 du 05 mai 2004, qui définit le fonctionnement du comité scientifique du département.
3. Note du secrétaire général du ministère N° 1500 datée du 25 décembre 2019.



Champs d'émission des Avis et Propositions du Comité Scientifique du Département

Conformément à l'article 49 du décret exécutif N° 03-279, daté du 23 Aout 2003, Le Comité Scientifique du Département est chargé de :

1. Proposer l'organisation et le contenu des enseignements,
2. Donner son avis sur la répartition des charges pédagogiques,
3. Donner son avis sur les bilans des activités pédagogiques et scientifiques,
4. Proposer les programmes de recherche,
5. Proposer en matière de post - graduation, l'ouverture, la reconduction et / ou la fermeture des filières et le nombre des postes à pourvoir,
6. Emettre un avis sur les sujets de recherche des étudiants de post-graduation.
7. Désignation des membres des jurys de soutenance
8. Emettre un avis sur l'état d'avancement des travaux de recherche des doctorants
9. Traiter les demandes de stages de perfectionnement de courte et longue durée, séjours scientifiques de haut niveau et les congés scientifiques.

I. Les membres du comité scientifique

1) Liste des membres présents

N°	Nom & Prénoms	Qualité	Emargement
1	CHOUAÏH Abdelkader	Président	
2	HAMMOUDI Habib	Chef de département	
3	BENDERDOUCHE Noureddine	Membre	
4	GHELEMALLAH Madani	Membre	
5	ABSAR Belkacem	Membre	
6	MEKIBES Zohra	Membre	
7	BENALIOUA Bahia	Membre	
8	KHELLADI Malika	Membre	
9	FARES Zineb	Membre	

2) Liste des membres absents

N°	Nom & Prénoms	Qualité
1		
2		
3		

II. Ordre du jour de la session du comité scientifique du département

1. Règlement intérieur du CSD
2. Expertise de polycopié de cours
3. Divers

III. Déroulement des travaux de la session du comité scientifique du département

Point N°01 : Règlement intérieur du CSD

Le règlement intérieur du CSD du département de génie des procédés est établi en se référant aux recommandations mentionnées dans le procès-verbal du conseil scientifique de l'université N°02/2021 du 08 décembre 2021 :

1. La tenue du CSD se fera suivant le plan d'action de l'université,
2. Le respect des délais de dépôt des dossiers à traiter d'une semaine avant la tenue du CSD,
3. Pour la composition des jurys de soutenance de doctorat :
 - Le président de jury doit être un enseignant du département de grade professeur,
 - Les membres hors université doivent être de grade professeur et doivent émaner de deux universités différentes,
 - Le co-auteur de ou des publication(s) ne peut être examinateur,
 - L'affichage de soutenance de thèse de doctorat doit être visé par le doyen,
4. Le polycopié de cours doit être remis directement aux experts par le département,
5. Utilisation du logiciel anti-plagiat avec des taux d'acceptation de 25 à 30% pour une thèse de doctorat et de 30 à 35% pour un polycopié.
6. Affichage du PV de CSD par voie électronique et sur support papier au niveau du département,
7. Les membres du CSD doivent se soumettre au secret professionnel (non divulgation des informations du CSD) et au droit de réserve.
8. Toute absence d'un membre à une réunion du CSD doit être dûment justifiée.



Point N°02 : Expertise de polycopié de cours

1) Présentation du dossier :

Polycopié de cours « opérations unitaires » proposé par Dr. Amina MEZOUAGH (grade MCB). Le CSD a reçu les avis favorables des deux experts Professeurs A. FEDDAG et M.R. GHEZZAR

2) Avis et propositions

Le CSD a émis un avis favorable quant à la validation de ce polycopié.



IV. Divers

Aménagement de charge pédagogique pour les maitres assistants (demande de monsieur BOURI Smail, maitre-assistant au département de génie des procédés)

Le CSD juge que le dossier de monsieur BOURI est recevable mais il est incomplet :

- Le plan de réalisation de thèse n'est pas signé par le directeur de thèse
- La lettre du directeur de thèse n'est pas signée
- Manque de déclaration sur l'honneur attestant que l'enseignant n'assure pas des heures d'enseignement supplémentaires dans d'autres universités.

Après examen du dossier et vu l'effectif des étudiants et le manque d'enseignants de spécialité, le CSD ne peut pas accepter la demande formulée par monsieur BOURI. D'autre part, le CSD peut réexaminer la demande en cas où il y aura des enseignants qui peuvent assurer les 25% de la charge pédagogique de monsieur BOURI.

V. Résumé des travaux du CSD

1. Avis favorable pour la validation des rapports d'expertise du polycopié de Dr. A. MEZOUAGH
2. Avis défavorable pour la demande d'aménagement de charge pédagogique de monsieur BOURI

Le secrétaire de la session
(Nom, Prénom, Signature)

كلية العلوم والتكنولوجيا
رئيس قسم هندسة الطرائق
امضاء: حبيب حمودي

Le président du CSD
(Nom, Prénom, Signature)

A. Chouart

ANNEXES

Au présent procès-verbal, sont annexés les documents en relation avec l'ordre du jour du comité scientifique du département de génie des procédés tenu le 06/06/2022.

Il s'agit des pièces suivantes :

-
-
- ...

Les documents joints sont insérés, en format numérique, dans le CD-ROM accompagnant le présent procès-verbal.

